

Séance du mardi 7 février 2017 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

<b>Présidence :</b>	Mme Elisabeth	STALDER	
<b>Présents :</b>	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Nicole	PICARD FLUMET	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
<b>Assistent :</b>	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
<b>Excusés :</b>	M. Jean	KELLER	
	M. Georges	RYCHNER	



**Ordre du jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des 6 décembre 2016 et 10 janvier 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapports des commissions Aménagement du Territoire & Mobilité et Culture, Sports & Loisirs
5. Crédit d'investissement pour l'extension des Bains du Saugy de CHF 190'000.- (délibération)
6. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 30'957.05 (délibération)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
10. Huis clos (naturalisations)



## 1. Approbation des procès verbaux des 6 décembre 2016 et 10 janvier 2017

### Procès-verbal du 6 décembre 2016

P. 149 : M. SANOU demande de remplacer « Madame » par « Mesdames », à la fin de son rapport de la commission des Bâtiments.

**Le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour et 3 abstentions.**

### Procès-verbal du 10 janvier 2017

**Le procès-verbal est approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.**

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part de plusieurs communications.

### **Démission de Mme ISCH, conseillère municipale**

Mme STALDER informe tout d'abord de la démission de Mme ISCH de la fonction de conseillère municipale, précisant qu'il s'agit de sa dernière séance aujourd'hui. Elle donne lecture de sa lettre de démission :

*« Madame la présidente,  
Madame la vice-présidente,  
Madame la secrétaire,  
Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,*

*Après presque six ans passés au sein du Conseil municipal de Genthod, je vous annonce que je démissionne de ma fonction de conseillère municipale avec effet au **28 février 2017**.*

*En effet, j'ai débuté il y a une année une formation sur trois ans afin d'obtenir le brevet fédéral de spécialiste en administration publique et étant également appelée à de nouvelles fonctions professionnelles, il devient pour moi de plus en plus difficile d'assumer pleinement ma tâche de conseillère municipale. Dès lors, céder ma place à une personne qui aura la possibilité de donner plus de temps pour cette fonction me semble judicieux.*

*En 2000, j'ai été engagée comme secrétaire communale de la commune et j'y suis restée pendant presque neuf ans. Pendant approximativement la même période, j'étais aussi procès-verbaliste du Conseil municipal. Je me suis également énormément investie dans la création et la mise en place des différents Groupements intercommunaux, (Vigne-Blanche, Crèche intercommunale, Stade Marc-Burdet) et aussi déjà pour la culture que j'affectionne tant. Lors de mon départ pour la commune de Collex-Bossy, en 2009, j'avais au fond de moi l'idée de me présenter comme conseillère municipale et j'ai eu le plaisir d'être élue en 2011.*

*J'ai apprécié ces 16 années à Genthod, notamment mon rôle de conseillère municipale, où j'ai abordé les différents sujets traités au Conseil avec enthousiasme. J'ai eu une énorme satisfaction personnelle en réunissant et coordonnant 300 personnes dans un spectacle fédérateur lors de l'inauguration du centre communal en 2013, quelle aventure humaine dans tous les sens du terme, je ne le répéterai jamais assez.*

*J'ai aussi apprécié m'engager pour encourager la culture dans la commune et les échanges constructifs m'ont vraiment nourri. Tout ce temps passé au cœur de la commune de Genthod m'a apporté de nouvelles connaissances et de belles rencontres.*

*Aujourd'hui, il est temps pour moi de me consacrer à mes nouveaux défis, tout en continuant bien sûr à participer aux fêtes communales et aux soirées culturelles qui sont des lieux de rencontres formidables.*

*Je souhaite au Conseil municipal de Genthod des discussions riches et abondantes avec une bonne, saine et ouverte collaboration avec l'Exécutif.*

*Je tiens à remercier sincèrement les personnes qui m'ont soutenue dans les divers projets que j'ai proposés et qui ont cru en moi lorsque j'en ai eu besoin.*

*Je voulais aussi remercier les membres de la commission de la culture, sports et loisirs avec qui j'ai eu des échanges captivants et de bonnes discussions permettant de progresser.*

*Recevez, Madame la présidente, Madame la vice-présidente, Madame la secrétaire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »*

Mme STALDER transmet quelques mots à Mme ISCH en sa qualité de Présidente :

*« Chère Isabelle,*

*Je prends acte avec regret de ta démission de la fonction de conseillère municipale. Ce départ constitue une perte importante pour le Conseil municipal, et en particulier la commission Culture, Sports & Loisirs.*

*Tu as fourni un travail remarquable au sein de cette commission, dont tu assumes la présidence depuis 2011. Tu as su lui donner un souffle nouveau et une dynamique à la hauteur de tes espérances.*

*Au nom du Conseil municipal et de l'Exécutif, je voudrais te remercier très sincèrement pour le travail accompli et ton immense engagement pour le bien de la commune. Tu vas nous manquer. Et nous te souhaitons de bon cœur plein succès pour l'avenir et bon vent. »*

Mme ISCH s'exprime à son tour :

*« Je remercie la Présidente pour ces mots qui me touchent profondément. J'invite chacun à partager un apéritif « d'au-revoir » à la jurassienne avec convivialité. Je remercie d'ailleurs la mairie pour la mise en place de la table.*

*Cela fait 17 ans que je gravite autour de la mairie, à différents postes. J'en ai vu et entendu beaucoup depuis l'an 2000. Maeva avait 5 mois quand je suis arrivée. Je me suis demandé qui était déjà là à cette époque et avec qui j'avais partagé toutes ces années. Il y avait Joël Schmulowitz qui était mon chef à l'Exécutif. Au niveau du Conseil municipal, il y avait Andreas Baumgartner, président de la commission feu et protection civile, Georges Rychner, président des bâtiments, Elisabeth Stalder, présidente de l'environnement et Michel Stalder. Je fais donc partie de ces dinosaures !*

*Si j'ose passer un message, j'aimerais souhaiter à Genthod une bonne communication entre l'Exécutif et le CM. Quand on est à l'Exécutif, on est dans l'opérationnel, des stratégies sont à mettre en place, il faut y aller, la Mairie est sollicitée par de multitudes choses et le Conseil municipal semble bien souvent un frein. Et quand on est au Conseil municipal, on a l'impression que l'Exécutif ne donne pas toutes les informations, qu'ils en cachent certaines, etc. Tout ceci est peut-être juste, mais je pense qu'une meilleure collaboration et plus de dialogue enlèveraient beaucoup d'inimitiés et que travailler ensemble à 20 permet d'être plus intelligent. »*

Enfin, Mme STALDER remercie Mme ISCH pour ce magnifique apéritif de départ au nom du Conseil municipal.

### **Résolution du Conseil municipal du 6 décembre 2016**

Mme STALDER revient sur la résolution du Conseil municipal du 6 décembre 2016 concernant le projet de loi 11976, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy. Elle informe avoir reçu copie d'un courrier du Conseiller d'Etat, M. Hodgers, adressé aux Maires des Communes de Genthod et d'Avusy, daté du 16 janvier 2016, informant que la résolution de soutien du Conseil municipal de Genthod à la Commune d'Avusy sera transmis au Grand Conseil chargé de son traitement. Un second courrier daté du 16 décembre 2016 nous est parvenu de la Présidente de la commission d'aménagement du Grand Conseil, Mme Béatriz de Candolle, nous informant que la correspondance de Genthod sera examinée par la commission, lors d'une prochaine séance.

### **Décision de l'ACG lors de son assemblée générale du 30 novembre 2016**

Deux décisions sujettes à opposition des Conseils municipaux ont été prises :

1. L'octroi en 2017 par le Fonds Intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.- en faveur de la construction de la nouvelle halle de curling, située sur le site du Centre sportif Sous-Moulin.

2. L'octroi en 2017 par le Fonds Intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 7 millions destinée à la reconstruction du Théâtre de Carouge.

Le délai d'opposition est fixé au 13 février 2017 pour ces deux objets.

#### **Ralentisseur à la route de Valavran**

Par courrier du 5 janvier 2017, un voisin de ce ralentisseur a présenté ses doléances au sujet des nuisances causées par ledit ralentisseur. La Mairie se penche actuellement sur ce problème afin de trouver une solution satisfaisante pour ces riverains.

#### **40<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le Coteau » de Bernex**

Cette année, la seconde plus ancienne course à pied populaire du canton connaîtra sa 40<sup>ème</sup> édition. A cette occasion, la Commune de Bernex invite les conseillers municipaux à participer à cette traditionnelle et sympathique course des conseillers qui aura lieu le samedi 29 avril 2017, à 16h15. Le principe est toujours le même. Le parcours est de 4 km en individuel ou par équipe de trois ou quatre coureurs par commune. A la fin de la course, une verrée conviviale aura lieu à la buvette du Signal. Le programme de la journée est disponible sur le site internet de la Commune de Bernex sur lequel il est possible de s'inscrire.

### **3. Communications de la Mairie**

#### **➤ M. HONEGGER**

- **Achat de la parcelle 1534**

*La signature pour l'achat de la parcelle 1534, dont le Conseil municipal a accepté l'achat dans sa séance extraordinaire du 10 janvier, aura lieu le 1<sup>er</sup> mars devant le notaire, Me Wicht à Genève. Ceci bien évidemment seulement si un éventuel référendum, dont le délai court jusqu'au 28 février, n'est pas déposé contre cette décision.*

- **PSIA**

*Les magistrats des 44 communes, dont Genthod, qui ont déposé leurs observations concernant l'étude PSIA auprès de l'OFAC (Office Fédéral de l'Aviation Civile), il y a 10 mois, ont été invités le 14 janvier par le nouveau directeur de l'Aéroport, M. André SCHNEIDER, et le Conseiller d'Etat, M. Pierre MAUDET, pour leur expliquer leurs nouvelles visions d'un développement durable de l'Aéroport de Genève. Nous avons rencontré en la personne de M. SCHNEIDER, quelqu'un de réceptif et compréhensif aux préoccupations des communes limitrophes de son aéroport. Bien plus que son prédécesseur ne l'a jamais été.*

- **Assemblée générale de l'ARAG**

*L'assemblée générale de l'ARAG, Association de Riverains de l'Aéroport de Genève, a eu lieu hier soir à Genthod avec plus de 50 participants. Ils ont exprimé avec détermination le souhait de continuer leur lutte contre le bruit excessif des avions. Je les ai félicités pour leur engagement.*

#### **➤ M. STALDER**

- **Réaménagement de la place de jeux**

*Les travaux concernant le réaménagement de la place de jeux débuteront mi-février et se termineront fin mars.*

#### **➤ M. BAUMGARTNER**

- **Décharge contrôlée pour les matériaux d'excavation**

*J'ai reçu une information de la Mairie de Bellevue concernant la décharge contrôlée pour les matériaux d'excavation sur le territoire de la Commune de Collex et de Bellevue, au bord de l'autoroute côté Jura.*

J'ai relevé quelques informations énumérées par M. Jacques MARTELAIN du Gesdec :

- Durée du chantier : 8-10 ans ;
- Volume des gravats : 3,2 millions de m<sup>3</sup> au lieu des 2 millions prévus ;
- Les passerelles pour les camions sur les routes de Collex et des Fayards seront construites ;
- Une piste de chantier sera construite à partir du giratoire de Colovrex-Vireloup ;
- Une interdiction pour les camions d'emprunter les routes de Collex et des Fayards sera mise en place ;
- L'horaire d'exploitation de 9h à 16h reste encore à discuter ;
- Le nombre de camions est estimé à 236 par jour ;
- Début des travaux inconnu, mais pas avant 2018 ;
- Un réaménagement, même provisoire, de la route de Colovrex (trou de l'aéroport) est demandé par le consortium et les mairies concernées, afin de sécuriser la circulation des deux roues dans ce secteur.

#### 4. Rapport des commissions Aménagement du territoire & Mobilité et Culture, Sports & Loisirs

##### ➤ Mme PITTELOUD, Présidente de la commission Aménagement du Territoire & Mobilité

« La commission Aménagement du Territoire & Mobilité a tenu trois séances depuis le dernier rapport.

Le 27 juin : Nous avons fait une visite en deux roues de notre belle commune pour une visualisation du réseau cyclable, des nœuds et points chauds qu'il peut y avoir.

Le 11 octobre : Nous avons travaillé sur le budget, sur le plan directeur communal d'aménagement du territoire que nous devons mettre à jour pour mars 2018, ainsi que sur la modification des chemins pédestres au plan cantonal qui va impliquer une modification de notre propre plan directeur communal.

Le 22 novembre : Nous avons travaillé sur le déclassement des parcelles à Avusy, dont Mme la Présidente vient de vous parler dans les communications du Bureau, ainsi que sur les différents plans d'aménagement de la commune en cours. Nous avons également traité le projet de stabilisation de la plage et l'aménagement du Creux-de-Genthod. Tous ces travaux et sujets seront en discussion pour de futures réalisations dont vous entendrez encore parler en 2017. Et enfin, nous avons travaillé sur les Bains du Saugy, dont la délibération vous est soumise ce soir.

Je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leurs travaux. »

##### ➤ Mme ISCH, présidente de la commission Culture, Sports & Loisirs

##### « Programme culturel - Saison 2016 – 2ème semestre

La reprise de la saison culturelle en septembre s'est faite par un spectacle pour les enfants : **Les petites poucettes en concert**, des enfants conquis et participatifs ont assisté à la représentation. En octobre, **Voxset** a fait danser le centre communal avec un concert 100% A cappella revisitant les grands moments de la musique disco des années 80. **Gaëtan** en novembre, avec un spectacle malicieux et débordant de fantaisie. Puis, dans les frimas de l'automne, c'est un concert de piano à quatre mains, **Le clavier bien partagé**, par June Alender et François Creux, qui a séduit le public. Pour terminer la saison 2016, un concert de Noël par **Home Gospel**.

Les membres de la commission ont accueilli le public lors de chaque événement culturel en se partageant ce plaisir.

##### **Saison 2017**

La commission a travaillé sur la finalisation de la programmation de la saison culturelle 2017 en choisissant avec soin des événements culturels diversifiés pour un public éclectique. La saison sera palpitante avec pour les têtes d'affiche : le pianiste Nicolas Fraissinet, Thomas Wiesel et Nathanaël Rochat et les rockeuses Back N Black. La saison verra aussi une soirée Meurtres et Mystères.

Les membres de la commission ont pris très à cœur le choix des spectacles proposés par leurs soins.

### **Aide financière pour une activité sportive**

Les dossiers de huit jeunes sportifs ont été retenus pour une aide financière pour un montant total de CHF 26'000.00.

### **Espace de jeux Mail Lullin**

La commission a étudié le projet d'installer des jeux au Mail Lullin. Après une visite sur place, elle a préavisé favorablement l'espace de jeux pour les enfants, tout en relevant un coût élevé, et a demandé une bonne tenue du budget. Elle s'est dite mitigée pour l'espace fitness et a préavisé défavorablement les WC publics.

### **"Rires et santé"**

La commission a soutenu les semaines "Rires et santé" durant l'été, activités autour de l'alimentation et du sport pour les enfants de 6 à 12 ans. Le bilan est positif et elle a recommandé à la Mairie un nouveau soutien.

### **Publicité**

La question de la publicité pour les soirées culturelles a été abordée. La commission continuera sa réflexion pour évaluer la meilleure manière de promouvoir ces lieux de rencontres.

### **Courses de l'Escalade**

Sous la houlette de Lorella Glaus-Lembo, un concours de dessin pour illustrer le T-shirt offert aux enfants de l'école de Genthod participant à la Course de l'Escalade a été organisé. Qu'elle soit vivement remerciée de son investissement et sa persévérance pour cette belle initiative !

La commission a désigné les gagnants du concours : C'est Giulia Majoli qui a vu son dessin illustrer le T-shirt, la deuxième place est revenue à Thaïssa Pot et la troisième à Anaëlle Dumitrescu.

### **Budget 2017**

Le budget 2017 a été étudié avec attention.

### **Semaine du goût**

La semaine du goût organisée par l'Association Genthod-en-scène a touché un large public allant des enfants fréquentant les Petits Loups, l'école, le restaurant scolaire et la population. Le clou de la semaine a été la confection d'un repas pour la population par les membres bénévoles de la section cuisine de l'association sous la surveillance de Bernard Lonati, chef étoilé Michelin.

### **Genthod-Art**

Cette manifestation, qui met en avant les artistes locaux, remporte toujours un joli succès auprès des communiens. Elle a été associée cette année aux artistes bellevistes.

Comme après chaque rapport et comme c'est le dernier pour moi, je ne pouvais manquer de citer les propos tenus par Claudie Haigneré (scientifique, spationaute et femme politique française), qui dit que :

**En favorisant l'éveil aux richesses que chaque milieu et que chaque individu possède, la culture "établit un trait d'union entre les autres et soi-même"** ; elle permet de communiquer, elle est la rencontre de l'autre. La culture comble un besoin d'épanouissement personnel, un besoin de vie qu'elle peut satisfaire. Elle permet à l'homme de s'élever au-dessus de lui-même.

Ce soir, c'est mon dernier Conseil municipal, je suis triste de partir, j'ai dû faire des choix, pour faire bien.

La commission de la Culture est une belle commission, les membres sont motivés et participatifs. Dès lors, je pense et j'espère qu'ils sauront préserver ce microcosme positif, le soutenir, défendre les saisons culturelles, la fête de la Musique, la semaine du goût, les fêtes communales, les rencontres et le partage et lui insuffler un dynamisme tout en continuant d'être à l'écoute des Genthousiens.

Je termine en remerciant chaleureusement les membres : Cristina Dellamula, Lorella Glaus-Lembo, Bastien Guex, Olivier Joss, Jacques Sanou, Joël Schmulowitz et pour l'Exécutif Michel Stalder, pour tout ce qu'ils ont apporté en son sein.

**Bonne continuation et persévérez ! »**

## 5. Crédit d'investissement pour l'extension des Bains du Saugy de CHF 190'000.- (délibération)

M. HONEGGER rappelle que ce crédit concerne l'extension de la plateforme qui se trouve le long du mur d'une longueur de 25 mètres environ. Celle-ci est très recherchée par les visiteurs, car elle est exposée au soleil et se trouve face au lac, protégée du bruit des enfants et des chiens qui se promènent. Un tiers des coûts sont à la charge du Canton pour ce qui concerne la renaturation du site. Il y aura également deux cabines pour se changer et deux douches. Ainsi, il demande au Conseil municipal d'accepter ce projet préavisé positivement par les commission des Finances et de l'Aménagement du Territoire.

M. SCHMULOWITZ fait part de l'intervention suivante :

*« Dans la plupart des plages publiques, les grills sont installés à l'écart des baigneurs et des places de repos.*

*Nos grills sont trop près des baigneurs et de la forêt. De plus, ils sont situés le long d'un chemin déjà étroit qui est le seul espace, hors ponton et radeau, où les enfants peuvent s'ébattre.*

*Il faut savoir que les grills dans les lieux publics engendrent des quantités importantes de déchets, car les viandes et les charcuteries sont proposées aujourd'hui dans des emballages de plus en plus sophistiqués, sans compter bien-sûr les bouteilles de bières et de vins qui accompagnent généralement ces ripailles. La récupération des déchets, ainsi que l'entretien du site, ont un coût financier, mais aussi environnemental. Est-ce la Commune de Genthod qui doit encore l'assumer ?*

*Idéalement, je pense, comme de nombreux usagers et amoureux du lac de notre commune, que les Bains du Saugy, seule plage publique de Genthod, devraient être un havre de paix sans grills et sans radios, car lui seul permet une relation intime avec la nature et son paysage.*

*Je ne vous cache pas mon inquiétude de voir ces bains, situés déjà à proximité immédiate de la route Suisse et de la voie de chemin de fer, se transformer en parc d'attraction bruyant et malodorant.*

*Cela dit, je ne suis pas contre la délibération pour améliorer la qualité et l'accueil de ces bains, mais j'ai de la peine à voir ce site se développer de la façon dont je viens de décrire. C'est un endroit de repos et non pas un centre d'attraction. »*

M. GUXE souligne que la commission des Finances avait deux questions en suspens concernant les travaux d'enrochement notamment. Mais, M. le Maire a répondu que le Canton prenait bien en charge les travaux liés à la renaturation et la moitié des enrochements.

Mme PITTELOUD s'exprime au nom du PDC :

*« Le PDC est très favorable à cette proposition d'amélioration des Bains du Saugy et heureux que ce lieu de rencontres, d'échanges, de loisirs et de tolérance soit amélioré, même s'il s'agit, effectivement, qu'il soit discuté de la meilleure vitesse de croisière et d'équilibre à trouver entre les différentes populations qui utilisent cet accès au lac. »*

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

### **Crédit d'investissement pour l'extension des Bains du Saugy**

*Vu le crédit d'investissement de CHF 530'000.- voté à l'unanimité par le Conseil municipal dans sa séance du 13 mai 2014 pour financer l'aménagement des Bains du Saugy, sis sur la Commune de Genthod sur les parcelles n° 1559, propriété de la Commune de Genthod, et n° 1314, propriété de l'Etat de Genève,*

*vu le crédit d'engagement complémentaire de CHF 586'962.- voté le 14 avril 2015 par le Conseil municipal dans sa séance du 14 avril 2015, suite au changement de mode de financement demandé par la Direction Générale de la Nature et du Paysage, par lequel la Commune de Genthod finance le projet et refacture ensuite le coût à la charge de la DGNP,*

*vu la volonté d'agrandir l'aménagement actuel par la prolongation de la plateforme existante et la réalisation d'une roselière,*

*vu le budget des travaux de construction lacustre établi par le bureau Gilbert Henchoz daté du 20 janvier 2017 pour un coût total de CHF 273'474.90 TTC, dont CHF 186'491.70 TTC à charge de la Commune de Genthod et CHF 86'983.20 TTC pris en charge par la Direction générale de l'eau (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture),*

*vu le préavis positif voté à l'unanimité par la commission de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité dans sa séance du 22 novembre 2016,*

*vu le préavis positif émis à l'unanimité par la commission des Finances dans sa séance du 6 février 2017,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 14 voix pour, soit à l'unanimité***

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 190'000.- destiné à financer l'extension des Bains du Saugy, sis sur les parcelles n° 1559, de la Commune de Genthod, propriété de la Commune de Genthod et n° 1314 de la Commune de Genthod, propriété de l'Etat de Genève, sous réserve de déduction d'un financement éventuel de la part du FIDU après examen du projet par ce dernier.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine administratif.
3. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.
4. D'amortir cette dépense de CHF 190'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2018 jusqu'en 2037, sous rubrique 330.331.

Mme BORLOZ-NEUFFER souligne que la délibération envoyée aux conseillers municipaux n'est pas la même que celle lue par la Présidente.

M. HONEGGER répond que la délibération lue ici est celle qui fait foi.

La Présidente demande une suspension de séance et demande à la Mairie de communiquer la bonne copie.

La délibération est ensuite votée.

**6. Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 30'957.05 (délibération)**

M. HONEGGER détaille le crédit budgétaire supplémentaire :

- Solde pompiers : il est plus important de 7%.
- Honoraires/Prestations de tiers : il concerne ceux destinés aux Bains du Saugy facturés sur une année au lieu de deux années.

- Taxe Voirie FIA : elle n'était pas encore connue lors de l'élaboration du budget en automne 2015. Ce même fonds a payé un montant de CHF 150'000.- en faveur de la Commune de Genthod cette année.

M. BAUMGARTNER précise que, concernant les pompiers, il est toujours difficile de définir le montant du budget. Il y a eu une meilleure assiduité durant l'année, à savoir plus de participants, d'exercices et d'interventions, que prévu. Ainsi, pour 2017, il y aura de toute façon un dépassement, car la journée organisée à Epesses a engendré 264 heures au total. Il est donc difficile d'évaluer en amont le nombre de sinistres et d'interventions.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

### **Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples**

*Vu l'anticipation des futurs dépassements de crédits,*

*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*et sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE D'ACCEPTER**

**par 11 voix pour et 3 abstentions**

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de CHF 30'957.05 sur le budget de fonctionnement de l'année 2016, réparti selon l'annexe jointe.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées dans l'annexe jointe.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

#### **7. Propositions de la Mairie**

Aucune proposition.

#### **8. Propositions individuelles et questions**

##### **Proposition de Motion du PLR en faveur de la replantation de chênes au chemin des Chênes**

Mme MUTILLOD donne lecture de la motion :

##### **« Proposition de Motion du PLR en faveur de la replantation de chênes au chemin des Chênes**

*Genthod a su conserver au fil du temps un bocage remarquable grâce à ses allées, haies et vergers. La route de Valavran et le chemin des Chênes sont d'ailleurs inscrits à l'inventaire des voies historiques de Suisse et arborent ainsi une gracieuse rangée d'arbres.*

*Pour préserver ce patrimoine, la Commune de Genthod, avec l'appui de l'Etat de Genève, avait décidé, sur la base d'un diagnostic sanitaire des arbres, d'engager entre mars 2010 et fin 2012 des travaux d'abattage, d'élagage et de plantation dans un objectif de renouvellement par étapes. En raison des qualités du projet, le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) lui avait attribué un soutien financier substantiel.*

*Au vu de l'émoi et de la grande tristesse qu'avait suscité une telle intervention auprès des habitants de notre commune, ce projet d'abattage et de replantation avait été expliqué au préalable aux habitants dans le cadre de présentations publiques. La participation de l'école de Genthod aux travaux de plantation avait d'ailleurs permis de sensibiliser les plus jeunes aux valeurs patrimoniales et naturelles de leur commune.*

*Le projet avait permis de rajeunir environ 1,8 km de bocage par la plantation de 76 arbres et d'un grand nombre d'arbustes.*

*Or, constatant que de nombreux chênes viennent d'être abattus, en ce début d'année, le long du chemin des Chênes, notamment dans le préau de l'école, nous nous interrogeons sur le bien-fondé de ces abattages et du manque d'information lié à ces interventions.*

*Etant extrêmement attachés à ce patrimoine exceptionnel, nous invitons la Mairie à prendre toutes dispositions utiles, afin de procéder à de nouvelles plantations dès ce printemps et d'informer la population de l'évolution de la situation.*

*Nous souhaitons que les enfants de l'école soient à nouveau associés à ce projet de plantation afin de les sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel et historique de notre commune.*

*Le PLR vous remercie de votre attention et vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de soutenir cette motion. »*

La Présidente propose de passer au vote de l'entrée en matière de cette motion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

***par 14 voix pour, soit à l'unanimité***

L'entrée en matière de la motion.

M. SCHMULOWITZ explique que, depuis des siècles, lorsqu'un arbre est abattu, on en replante un. Il demande pourquoi ne pas continuer sur cette voie.

M. GUERX dit apprendre ce soir le projet de motion pour la replantation des chênes. Il demande si la Mairie souhaite donner des explications.

M. HONEGGER répond ne pas avoir été mis au courant de cette motion. Il va donc se préparer pour répondre à la prochaine séance du Conseil municipal, tout en précisant que jusque-là tous les arbres ont été remplacés.

Mme PITTELOUD dit ne pas avoir eu connaissance de ce projet de motion. A sa connaissance, on replante un arbre lorsqu'on en coupe un. Elle dit être favorable à ce qu'il y ait des chênes sur le chemin des Chênes et attend le retour de la Commune pour pouvoir ensuite voter.

**9. Divers**

Mme ISCH revient sur l'intervention de M. SCHMULOWITZ concernant les grills des Bains du Saugy. Elle demande ce que la Mairie compte faire avec les braseros.

La Présidente suggère le renvoi en commission Sécurité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
DECIDE  
D'ACCEPTER**

**par 11 voix pour et 3 abstentions**

Le renvoi en commission Sécurité.

La séance est levée : 22h00

  
La Secrétaire du Bureau  
Carol BORLOZ-NEUFFER

  
La Secrétaire  
Céline BERNATH

  
La Présidente  
Elisabeth STALDER